

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION	1
Généralités	2
Nos Saisons	3
Réservation et conditions de paiement	3
Inclus dans nos tarifs	3
Non-inclus dans nos tarifs	3
Équipement inclus	4
Options	4
Nettoyage intérieur et extérieur	4
Il vous reste à prévoir	4
Caravane	5
Annulation	5
Accident	5
Dégât inaperçu	5
Géolocalisation	6
For juridique	6

Généralités

- Le locataire (conducteur) doit être en possession d'un permis de conduire valable depuis 2 ans (joindre copie) pour véhicules jusqu'à 3,5T. Âge - minimum 23 ans. Le véhicule doit obligatoirement être conduit par une des personnes mentionnées dans le contrat. Il est interdit d'effectuer des trajets contre rémunération, de louer le véhicule à d'autres personnes ou de donner des cours de conduite.
- Les personnes qui n'habitent pas en Suisse et n'ont pas un permis de séjour valable doivent nous fournir, pour une location, une copie de leur passeport ainsi qu'une carte de crédit.
- Le loueur n'est pas responsable en cas de surcharge de poids total du véhicule loué. L'équipement personnel, les passagers, les accessoires et la quantité d'eau transportée doivent être adaptés en fonction du poids total à respecter (voir poids total à respecter sur carte grise).
- Le locataire fait attention au bon fonctionnement du véhicule. Les dégâts et défauts constatés sont à annoncer sans tarder au loueur. Le locataire contrôlera l'huile, l'eau du moteur et la pression des pneus lors de chaque plein de carburant.
- Nous ne sommes pas responsables des désagréments causés par les diverses réparations (perte de temps, logement, etc...).
- Toute réparation effectuée hors de GDL Camper supérieure à CHF 100.- peut être remboursée qu'avec notre autorisation préalable et sur présentation de la quittance.
- Nous nous réservons le droit de procéder à des changements de véhicules, avant le départ, et sans préavis, pour causes imprévues telles que défauts, accidents, etc...
- Le loueur ne prend aucune responsabilité envers le locataire concernant des ennuis ou des pannes de tous genres provenant d'un accident ou d'un défaut, ou si, pour des raisons imprévues, il ne peut pas mettre ou met le véhicule trop tard à disposition.
- Si le locataire ne peut pas rendre le véhicule (panne, accident, etc...) les frais supplémentaires qui ne sont pas remboursés par l'assurance rapatriement sont à sa charge.
- Le loueur atteste avoir contrôlé méticuleusement et signalé tous les dégâts visibles lors du départ en location. Un dégât qui n'a pas été constaté sur le protocole lors du départ en location, ne pourra en aucun cas être contesté lors du contrôle de retour.
- Un retour anticipé pour quelque raison que ce soit, ne pourra en aucun cas être remboursé, même en partie.
- Il est strictement interdit de fumer dans le véhicule.
- Les petits animaux sont tolérés, ils n'ont pas le droit de monter sur les coussins en mousse, sièges et lits dans le véhicule. Les éventuels dégâts et frais de nettoyage sont à la charge du locataire (appréciation par le loueur lors du retour).
- Il est strictement interdit de transporter des scooters et des motos dans le garage du véhicule. Les vélos et autres objets sont tolérés dans le garage, mais doivent être disposés et fixés de manière à éviter tout dégât.
- Durant les vacances scolaires d'été, les véhicules ne peuvent être loués qu'à partir de 1 semaine, sauf exception et selon entente préalable (merci de nous appeler directement).
- Prise en charge du véhicule : le vendredi après-midi (horaire selon contrat).
- Restitution du véhicule : le vendredi matin (horaire selon contrat).
Pour les week-ends : le lundi matin (horaire selon contrat).
- Chaque heure de retard sans accord préalable sera facturée CHF 50.—.
- La prise en charge du véhicule se fait chez GDL Camper Sarl, voir adresse sur le contrat.
- Nous garantissons des camping-cars et caravanes récents de première qualité, très soignés, avec un aménagement intérieur et un équipement complet.

Nos Saisons

- Haute saison : 01.07 – 31.08
- Hors saison : 01.01 – 30.06 /- / 01.09 – 31.12

Réservation et conditions de paiement

Le montant de la location et les options sont à payer lors de la signature du contrat (argent liquide ou virement bancaire) (carte de crédit +2% (non remboursé)).

En guise de caution, le locataire doit payer un montant de CHF 1'000.- (virement bancaire). Ce montant **qui couvre partiellement la franchise** sera remboursée au plus tard 21 jours après le retour, pour autant que le véhicule soit rendu sans dégât et propre, avec son équipement complet. Le montant de la caution est à régler au plus tard 14 jours avant le départ.

Votre réservation sur le site internet de location ne devient effective qu'après confirmation de notre part.

Inclus dans nos tarifs

- Assurance responsabilité civile illimitée pour le véhicule (franchise CHF 1500. – par événement), sauf caravane : assurance responsabilité civile couverte par votre véhicule tracteur.
- Assurance casco totale pour le véhicule (franchise CHF 1500. – par événement).
- Le véhicule est assuré sans franchise dans les cas suivants : vol avec effraction, incendie, dégâts dus à la nature et dégâts commis par le gibier.
- Assurance « Assistance 24 / 7 » comprenant : assistance à l'étranger (rapatriement du véhicule, non des personnes) en cas de panne, d'accident ou de vol du véhicule.
- Place de parc pour votre véhicule privé durant votre séjour (à vos risques).
- Plein d'essence au départ
- Plein du réservoir d'eau fraîche au départ

Non-inclus dans nos tarifs

- Plein d'essence au retour (le camping-car doit être rendu avec le plein de diesel fait. Pour tout manquement, un forfait minimum de 50.- sera perçu)
- Kilomètres supplémentaires - .70 cts/km (illimités dès 2 semaines) (caravanes, illimités)
- Franchise pour les assurances en cas d'accident (voir ci-dessus)
- Assurance annulation
- Assurance rapatriement des personnes
- Assurance vol pour vos effets personnels
- Gaz (forfait 60. –) (option obligatoire) et produit supplémentaire pour WC chimiques
- Contraventions ou frais de péages (frais de traitement 40. –)
- Péages routiers ou autres taxes de circulation diverses
- Dommages dus à la négligence du locataire, exclus de l'assurance
- Frais administratifs CHF 100.- (en cas d'annulation, modification de réservation, sinistres, etc.)

- Perte de bonus chez notre assureur : un sinistre, quel qu'il soit, engendre en général, du côté des assurances, une perte de bonus et, partant, une augmentation de primes pendant 4 ans ou plus. Cas échéant, le loueur se réserve le droit de demander au locataire, sur la base d'un décompte, de prendre en charge l'augmentation de primes découlant du sinistre qu'il a causé.

Équipement inclus

Store extérieur, système de navigation (GPS Europe), rallonge et raccords électriques, système multimédia (radio), tuyau remplissage eau, table et chaises extérieurs, vaisselle et ustensiles de cuisine, contrôle gaz officiel, 1 produit WC, cales de roues, vignette autoroutière suisse.

Options

- Gril à gaz extérieur : forfait CHF 40.-
- Roues hiver : forfait CHF 90.-
- Nettoyage intérieur : forfait minimum* CHF 150.-
- Porte-vélos extérieur sur attelage (seulement certains véhicules) : forfait CHF 50.-
- Kilométrage illimité (dès 14 jours de location) : CHF 0.-
- Kilométrage illimité (<14 jours de location) : forfait CHF 45.- par jour
- Autres accessoires (sur demande)

Fourgons (Type VW California) :

- Porte-vélos extérieurs sur attelage : forfait CHF 50.-
- WC portable Porta Poti (à rendre vidé et nettoyé) : forfait CHF 80.-

Nettoyage intérieur et extérieur

- Le nettoyage extérieur du véhicule est compris dans le prix de location (sauf encrassement extrême (appréciation par le loueur) / prix selon temps de nettoyage).
- Le nettoyage intérieur n'est pas compris dans le prix de la location. Le locataire s'engage à nous restituer le camping-car dans le même état que lors de la prise en charge, soit **parfaitement nettoyé**. Il a la possibilité de le faire nettoyer dans notre atelier en prenant l'option nettoyage intérieur à CHF 150.- (plus cher en cas d'encrassement extrême, appréciation par le loueur lors du retour).
- Lors du retour, les WC et le réservoir d'eaux usées sont à vidanger par le client. A défaut, un montant minimum dès CHF 150.- sera perçu.
- Si l'intérieur n'est pas ou mal nettoyé, les frais de nettoyage seront facturés au locataire, soit : nettoyage intérieur : dès CHF 150.- / toilettes : dès CHF 150.-.
- La vaisselle est à rendre propre et complète telle qu'elle l'était lors du départ. À défaut, un montant forfaitaire de CHF 50.- sera perçu.

Il vous reste à prévoir

Draps, duvets ou sacs de couchage (obligatoire), linges de cuisine et serviettes de bain ainsi que vos affaires personnelles.

* en cas d'encrassement extrême, le loueur se réserve le droit d'exiger une compensation plus grande

Caravane

Le locataire doit être en plus en possession d'un permis de conduire valable de la **catégorie BE** (attention, le poids total de la caravane ne doit pas dépasser le poids tractable du véhicule tracteur, point 31 et 35 sur permis de circulation). Se fier aux réglementations en vigueur dans chaque pays concernant la vitesse maximum autorisée.

Le client est entièrement responsable du véhicule tracteur. Le véhicule tracteur doit correspondre aux prescriptions de la loi sur la circulation routière pour tracter une caravane. La caravane est équipée d'une prise 13 pôles 12 volt. Lors du branchement du système électrique, le loueur n'est pas responsable du mauvais fonctionnement des feux ou de tout autre appareil alimenté par cette prise.

Annulation

- | | |
|---|----------------|
| • Jusqu'à 120 jours avant le départ | 5% de frais |
| • Jusqu'à 91 jours avant le départ | 10 % de frais |
| • De 90 à 61 jours avant le départ | 25 % de frais |
| • De 60 à 31 jours avant le départ | 50 % de frais |
| • De 30 à 15 jours avant le départ | 80 % de frais |
| • Moins de 15 jours avant le départ | 100 % de frais |
| • Non-commencement de la location sans annulation préalable | 100 % de frais |

Frais administratifs : 100.- CHF dans tous les cas.

Avez-vous une assurance annulation (recommandée) ?

Si le client ne souscrit pas d'assurance annulation, la location sera facturée, en tout état de cause (y compris en cas de maladie, épidémie, pandémie, guerre), à 100%.

Accident

Lors d'un accident, le locataire doit tout de suite aviser la police et nos bureaux. Il doit insister sur la délivrance d'un rapport de police. Le locataire ou le conducteur ne peuvent donner un aveu de faute, ni verbal, ni par écrit.

Dégât inaperçu

Si le loueur constate un dégât caché ou inaperçu (aussi dégâts non visibles à cause de l'encrassement du véhicule), après le bouclage du décompte de location, le loueur a le droit de régression sur celui qui l'a provoqué et le rend responsable.

Géolocalisation

Le locataire est spécifiquement informé du fait que tous les véhicules sont équipés d'un système de géolocalisation qui peut permettre de suivre les déplacements du véhicule de location en temps réel. Les données collectées au moyen du système de géolocalisation seront exclusivement utilisées pour :

- Retrouver le véhicule de location en cas de vol ;
- S'assurer du respect des dispositions contractuelles ;
- Calculer et simplifier la facturation des kilomètres effectués ;
- Régler de manière objective la question de la responsabilité en cas d'accident ou d'infraction à la LCR.

Le client autorise le bailleur à utiliser les données ainsi récoltées à ces fins et à les transmettre à tous les services administratifs (police, tribunaux, service des automobiles et de la navigation, etc.) en Suisse et à l'étranger. Les données ainsi récoltées seront conservées durant un délai de 12 mois.

For juridique

Pour tout litige découlant du présent contrat, le for juridique se trouve au domicile du loueur. Le locataire déclare expressément qu'il se soumettra aux décisions du for juridique précité, en renonçant au for juridique de son domicile.

<p><i>GDL Camper Sàrl</i> <i>Grand-Rue 57</i> <i>CH-2606 Corgémont</i></p>
--